

L'EAU
UN SERVICE
DE LA MÉTROPOLE
DU GRAND NANCY



TARIFS 2018

métropole
GrandNancy

Le prix du mètre cube

IL RÉSULTE DE L'ADDITION DE PLUSIEURS
COMPOSANTES DONT LE DÉTAIL EST LE SUIVANT :

3,4724 €^{TTC}

- **FOURNITURE DE L'EAU** _____ **1,5427 €**
- Cette somme couvre les dépenses du service de l'eau de la Métropole du Grand Nancy dont le fonctionnement et la construction des ouvrages nécessaires au prélèvement de l'eau brute dans la Moselle, le traitement dans les usines et l'acheminement sous pression jusqu'au domicile, le suivi de la qualité, la gestion administrative, l'entretien du réseau, le service aux abonnés...
- **REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT** _____ **1,0255 €**
- Facturée aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement, elle finance **le service de l'assainissement de la Métropole du Grand Nancy** dont la construction et l'exploitation des équipements (réseaux et stations d'épuration), qui évacuent et épurent les eaux usées avant rejet dans le milieu naturel.
- **REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE** _____ **0,3500 €**
- Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, permet d'aider les collectivités à financer les travaux de lutte contre la pollution : construction de bassins de dépollution, de stations d'épuration et toute action contribuant à améliorer la gestion des milieux aquatiques sur l'ensemble du Bassin Rhin-Meuse.
- **REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE** _____ **0,2330 €**
- Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, apparaît de façon indépendante dans la facture et n'est payée que par les habitants reliés au réseau d'assainissement.
- **REDEVANCE DE PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU** _____ **0,0442 €**
- Cette redevance, **perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau**, lui permet d'apporter son concours financier à des travaux de protection des ressources en eau sur le Bassin Rhin-Meuse.
- **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**
- Cette redevance, **perçue pour le compte de Voies Navigables de France**, permet à l'État d'entretenir les voies navigables du territoire français.
- > contrevalueur prélèvement _____ **0,0188 €**
- > contrevalueur rejet _____ **0,0225 €**
- **T.V.A**
- La T.V.A est perçue au taux de 5,5 % sur les rubriques : fourniture de l'eau, redevance pour pollution domestique, redevance de prélèvement sur la ressource en eau et Voies Navigables de France (contrevalueur prélèvement) _____ **0,1076 €**
- Et au taux de 10 % sur les rubriques : redevance d'assainissement, redevance pour modernisation des réseaux de collecte et Voies Navigables de France (contrevalueur rejet) _____ **0,1281 €**

L'abonnement annuel au service

INDÉPENDANT DE LA
CONSOMMATION, IL EST
CALCULÉ EN FONCTION DU
DIAMÈTRE DU BRANCHEMENT :

**POUR UN DIAMÈTRE INFÉRIEUR À 20 MM
(MAISON INDIVIDUELLE), IL EST DE 43,42 €^{TTC}**

Pour les autres diamètres, voir le tableau ci-contre.

Son montant, dû par le titulaire du contrat, couvre la location du compteur d'eau, son remplacement en cas de dysfonctionnement ou vétusté.

TYPE DE COMPTEUR	PRIX T.T.C.
Diamètre 15 et 20 mm	43,42 €
Diamètre 30 mm	51,42 €
Diamètre 40 mm	69,17 €
Diamètre 50 mm	98,04 €
Diamètre 65 mm	114,63 €
Diamètre 80 mm	230,15 €
Diamètre 100 mm	307,11 €
Diamètre supérieur à 100 mm	565,47 €

Les travaux et prestations 2018

	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2018
TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX D'EAU ET/OU D'ASSAINISSEMENT			
Travaux de raccordement au réseau d'eau et/ou d'assainissement	Travaux de raccordement au réseau	Forfait ou taux	Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur majorés, au titre des frais d'instruction et des coûts de maîtrise d'oeuvre du Grand Nancy, de : > 70,00 € HT pour un montant de travaux inférieur à 1 000,00 € HT > 7 % du montant des travaux au-delà de 1 000,00 € HT
DÉGRÈVEMENT POUR COLORATION DE L'EAU			
Dégrèvement dans le cas de coloration de l'eau distribuée aux abonnés	<ul style="list-style-type: none"> > Le réseau public de distribution de l'eau doit être à l'origine du problème > Le phénomène de coloration doit exister pendant une période supérieure à 24 h > La coloration doit être constatée par un agent des services de la Métropole du Grand Nancy 	Taux	50 % de la part eau (applicable sur la durée de la coloration de l'eau distribuée)
PRESTATIONS SUR COMPTEURS D'EAU			
Remplacement de compteur	En cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée. Comprend le déplacement, la main d'œuvre et la fourniture des pièces (compteurs, raccords, clapets, module radio...).	Forfait	Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur + tarifs en vigueur au Grand Nancy
Jaugeage de compteur	À la charge de l'abonné si le jaugeage ne met pas en évidence de dysfonctionnement du compteur	Forfait	Tarifs du jaugeage de compteur fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur, majorés des frais de dépose et repose du compteur
Pénalité pour manœuvre illicite ou fraude	Lorsque la responsabilité de l'abonné ou du tiers est engagée	Forfait	500 fois la part de la Métropole du Grand Nancy du tarif de l'eau et de l'assainissement
Location de compteur pour raccordement provisoire sur poteau d'incendie	Comprend le coût de location du compteur et la facturation de la consommation au tarif en vigueur (fourniture de l'eau, redevance d'assainissement et taxes pour le compte de tiers)	Forfait + abonnement compteur + consommation relevée	Forfait mise à disposition compteur provisoire de 25,77 € HT + tarif de l'abonnement annuel au prorata temporis + tarifs en vigueur
Pénalité pour non restitution du compteur à l'issue de la période (nouveau tarif)	Par jour de retard	Forfait	5,05 € HT
Remplacement de module radio	Appliqué en cas de vol, perte ou détérioration et lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée La prestation comprend : <ul style="list-style-type: none"> > la fourniture des pièces > le déplacement et la main d'œuvre 		Tarifs fixés selon les bordereaux des prix des marchés en vigueur

PRESTATIONS DIVERSES	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF 2018
Intervention technique : la prestation comprend le déplacement + l'intervention d'une durée inférieure ou égale à 1 heure			
	durant les heures ouvrées	L'heure	41,21 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	47,64 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	66,97 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	58,22 € HT
Intervention technique (heures d'intervention au-delà de la première heure)			
	durant les heures ouvrées	L'heure	25,77 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	32,20 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	51,51 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	42,75 € HT
Intervention d'expertise. Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée égale ou inférieure à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : > recherche de fuite > inspection télévisée > diagnostic en cas de pollution > information sur le raccordement d'un bâtiment à l'assainissement de type maison individuelle			
	durant les heures ouvrées	L'heure	82,43 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	88,86 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	108,18 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	99,42 € HT
Intervention d'expertise (heures d'intervention au-delà de la première heure)			
	durant les heures ouvrées	L'heure	66,97 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	73,41 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	92,73 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	83,96 € HT
Intervention complexe. Comprend le déplacement et l'intervention d'une durée égale ou inférieure à 1 heure. Concerne les prestations suivantes : > intervention d'un hydrocureur (1 véhicule + 2 agents) > information sur le raccordement d'un bâtiment de type immeuble, entreprise ou entrepôt			
	durant les heures ouvrées	L'heure	195,75 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	208,64 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	247,27 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	229,75 € HT
Intervention complexe (heures d'intervention au-delà de la première heure)			
	durant les heures ouvrées	L'heure	123,63 € HT
	du lundi au vendredi entre 17 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	L'heure	136,51 € HT
	du lundi au dimanche entre 22 h et 7 h	L'heure	247,27 € HT
	les dimanches et jours fériés entre 7 h et 22 h	L'heure	229,75 € HT
	Fourniture de produit destructeur d'odeur	Le litre	25,77 € HT
	Fourniture d'absorbant	Le litre	1,19 € HT
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
Contrôle de conception	> effectué dans le cadre de la présentation d'un projet de création d'une installation d'ANC neuve > effectué dans le cadre de la présentation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	72,12 € HT
Contrôle de bonne exécution	> effectué dans le cadre de la réalisation d'une installation d'ANC neuve > effectué dans le cadre de la réalisation de travaux obligatoires de réhabilitation d'une installation existante	Forfait	103,03 € HT
Contrôle diagnostic d'une installation d'ANC existante ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	Effectué dans le cadre d'un contrôle périodique obligatoire	Forfait	72,12 € HT
Contrôle de conformité	Effectué dans le cadre d'une vente	Forfait	72,12 € HT
Frais d'analyse			Tarif selon les prix du marché
Frais de contre-visite	Suite à l'exécution non conforme d'une installation neuve ou réhabilitée		51,51 € HT
Sanction financière (en vertu de l'article L1331-1 à 8 du Code de l'Environnement) pour obstacle à la mission du SPANC dans le cadre :	> d'un contrôle de bonne exécution		103,03 € HT
	> d'un contrôle périodique		72,12 € HT
	> d'un contrôle de conformité		72,12 € HT
Frais administratifs pour mise en œuvre de dossiers contentieux Après mise en demeure non suivie d'effet	> en cas de non modification d'une installation d'ANC neuve déclarée non conforme		144,24 € HT
	> en cas de non réalisation des travaux obligatoires de réhabilitation		